

Le Directeur de Polytech Angers

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 713-9 et R. 719-80 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté de nomination de M. Fabrice GUERIN aux fonctions de directeur de Polytech Angers en date du 27 octobre 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de Polytech Angers, délégation est donnée à Monsieur Sébastien LAGRANGE, maître de conférences, responsable du département Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech de Polytech Angers, pour signer, au nom du Directeur de Polytech Angers, les actes suivants :

- bons de commande concernant le centre financier n° 93260 (département Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech)

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : Tout document signé en application de la présente décision doit comporter sous la signature de son auteur, outre la mention en caractères lisibles des nom, prénom et qualité du signataire, la mention « *Pour le Directeur, par délégation* ».

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Université d'Angers.

Article 5 : Le directeur de Polytech Angers et l'agent comptable de l'Université d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, en quatre exemplaires originaux, le

Le délégant
Fabrice GUERIN
Directeur de Polytech Angers



POLYTECH
ANGERS
Polytech Angers
Le Directeur
UNIVERSITÉ
ANGERS

Le délégataire
Sébastien LAGRANGE
responsable du département Parcours des
écoles d'ingénieurs Polytech
de Polytech Angers

